



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 13 juin 2023

Conseil Maritime de Façade Sud-Atlantique : Présentation de la concertation territoriale dans le cadre de la planification de l'éolien en mer et de l'actualisation du Document de Façade Stratégique Sud Atlantique

Mardi 13 juin 2023, le préfet de la région Nouvelle Aquitaine, Étienne GUYOT et le vice-amiral d'escadre Olivier LEBAS, préfet maritime de l'Atlantique, ont réuni les membres du Conseil maritime de la façade Sud-Atlantique. Après le lancement par le Gouvernement de la concertation territoriale à l'échelle des 4 façades maritimes pour la planification de l'éolien en mer, cette 21ème réunion du CMF Sud Atlantique a été l'occasion de présenter les enjeux de celle-ci à l'échelle locale ainsi que la mutualisation des débats publics avec la mise à jour des documents de planification maritime.

Face à l'urgence climatique et aux enjeux de souveraineté énergétique et alimentaire, les défis à relever pour l'ensemble des acteurs de la mer et du littoral sont nombreux. A ce titre, la planification maritime se situe aujourd'hui à une étape charnière. Si elle doit porter une vision stratégique et intégratrice des enjeux socio-économiques et environnementaux, elle est également tenue de donner des perspectives et de la visibilité à tous les acteurs de la mer et du littoral, notamment de la pêche maritime, ainsi qu'aux citoyens. La mise à jour du Document stratégique de façade permettra notamment la territorialisation de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) dont les grandes orientations seront validées à l'été 2023.

Vers une identification collective des zones de protection forte et des zones prioritaires pour le développement éolien dans un Document Stratégique de Façade actualisé

Adopté en 2019, les réflexions pour la mise à jour du Document Stratégique de Façade Sud Atlantique ont débuté en 2023 et mobilisent d'ores et déjà les acteurs concernés dans les instances de dialogue locales. A terme, le Document Stratégique de Façade Sud Atlantique devra traduire pour le territoire les objectifs chiffrés des Zones de Protection Forte à moyen – long terme, soit 3 % de la zone. Les zones prioritaires de développement pour l'éolien en mer de la façade à horizon 2033 et à 2050 seront également identifiées afin de répondre aux objectifs de production de 2,5 à 5,5 GW (2033) et de 7 à 11 GW (2050). L'approche intégrée des enjeux environnementaux et éoliens est une avancée majeure pour la planification maritime qui permettra par ailleurs la mise en œuvre d'une seule concertation.

La nécessité d'une concertation réussie

Au regard de l'ambition du projet, les enjeux spécifiques liés à la concertation et à l'organisation du débat public sont nombreux. L'implication des collectivités locales ainsi qu'une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs et usagers de la mer seront les clés du succès. La Commission Nationale du Débat Public sera la garante de la bonne tenue du débat démocratique qui se tiendra à l'automne 2023. La qualité et la transparence de l'information donnée à cette occasion en mettant à disposition au public du Dossier du Maître d'Ouvrage est également au cœur des échanges entre la CNDP et les parties prenantes.

Plus d'informations sur le document stratégique de façade sont consultables sur le site : www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr.